

Appel filial au Saint-Père le pape Léon XIV à la suite de la publication de la Note doctrinale *Mater Populi Fidelis*

Très Saint Père,

Avec une dévotion filiale, nous adressons cet appel à Votre Sainteté, donnant humblement voix au désarroi et à la consternation ressentis par une partie significative du saint Peuple de Dieu après la publication, le 4 novembre 2025, de la Note doctrinale *Mater Populi Fidelis* par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi.

En tant qu'enfants de l'Église, nos consciences sont profondément troublées lorsque nous lisons les affirmations contenues dans cette *Note* au sujet de certains titres mariaux qui se réfèrent à la coopération de la Très Sainte Vierge Marie à l'œuvre de notre salut. Comment ne pas être affligés de voir cette nouvelle position doctrinale se placer en claire opposition avec l'enseignement transmis jusqu'à présent — enseignement qui a toujours reconnu en la Vierge Marie un rôle unique, réel et maternel dans l'économie de la Rédemption ?

Il ne s'agit pas, comme la *Note* pourrait le laisser entendre, de remplacer ou d'actualiser certains titres jugés ambigus ou inopportuns, mais bien de retrancher — avec les titres de «Corédemptrice» et de «Médiatrice de toutes grâces» — la doctrine même que ces titres expriment. En effet, la vérité catholique concernant la coopération active de Marie à l'œuvre salvifique de son Fils semble être amoindrie, voire niée purement et simplement, comme si elle pouvait s'opposer à la médiation unique du Christ, plutôt que d'y être enracinée et totalement dépendante.

Nous nous demandons donc si nous devons conclure que les Saints, les Docteurs de l'Église — y compris saint John Henry Newman, que Votre Sainteté a proclamé Docteur de l'Église — et les nombreux papes qui ont enseigné cette doctrine, se seraient tous trompés. Même votre homélie du 9 juin 2025, prononcée pour le Jubilé du Saint-Siège, dans laquelle Vous décriviez la Vierge comme la «Nouvelle Ève» associée à la mort rédemptrice de son divin Fils, semble aujourd'hui éclipsée.

L'intention de la *Note*, malheureusement, paraît claire : pour des raisons œcuméniques non précisées, elle cherche à minimiser la grande mariologie développée par les Pères de l'Église, les grands théologiens et le Magistère — une mariologie reflétée substantiellement dans le chapitre VIII de *Lumen gentium*.

Dans *Mater Populi Fidelis*, Marie est présentée comme une simple disciple de Jésus, dont la coopération serait seulement réceptive et subordonnée à celle de l'Église, sans véritable reconnaissance de ce que la Très Sainte Vierge a fait pour nous en nous donnant naissance à la vie nouvelle dans l'ordre surnaturel.

Ou bien Marie est notre Mère, ou bien elle ne l'est pas. Et si elle l'est, elle ne peut exercer un rôle seulement passif par rapport à la primauté et à l'omnipotence de l'action salvifique du Christ. Marie est associée au Christ comme Ève l'était à Adam. Ève, avec Adam, fut la cause de notre ruine. Marie, dans le Christ et avec le Christ, fut la cause de notre salut (saint Irénée de Lyon).

Si la *Note* était véritablement justifiée, que deviendraient alors la Médaille miraculeuse, le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, les innombrables ex-voto qui ornent nos sanctuaires mariaux, le saint Rosaire, et toutes les dévotions mariales qui supposent — et incarnent — la véritable et maternelle médiation de Marie ?

Très Saint Père, nous désirons demeurer fidèles au patrimoine de la doctrine catholique et à la foi pérenne de l'Église. C'est pourquoi, avec une confiance filiale, nous supplions Votre Sainteté d'entendre notre peine et d'intervenir de la manière que Vous jugerez la plus appropriée, afin que soient restaurées l'honneur, la vérité et la vénération particulière dus à la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère.

Confiants en Votre sollicitude pastorale, nous confions Votre Sainteté à la protection de notre Très Sainte Mère, avec des sentiments d'obéissance filiale.

Date :

Nom, prénom :

Signature :

Diocèse et pays :